

NOTICE D'INFORMATION 2007

INDEMNITÉS COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS (ICHN)

Cette notice présente les principaux points de la réglementation. Lisez-la avant de remplir la demande. Si vous souhaitez davantage de précisions, contactez la DDAF.

Les modifications apparues en 2007 sont indiquées en grisé sur cette notice.

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) sont versées aux agriculteurs pour les surfaces fourragères situées en zone défavorisée qui respectent le chargement défini au niveau départemental.

Les zones défavorisées sont au nombre de 4, différenciées selon la zone géographique. Elles comprennent : les zones de haute montagne et de montagne, les zones de piémont ainsi que les zones défavorisées simples, et zones de handicaps spécifiques.

Les ICHN contribuent à maintenir la communauté rurale, à préserver l'espace naturel et à conserver et promouvoir des modes d'exploitation durables qui tiennent compte en particulier d'exigences environnementales.

A partir de 2007, la télédéclaration concerne aussi l'ICHN.

LES CONDITIONS D'OBTENTION DES INDEMNITÉS COMPENSATOIRES

1 Qui peut demander les indemnités compensatoires de handicaps naturels ?

L'exploitant agricole qui répond aux conditions suivantes :

- être agriculteur ou agriculteur pluriactif à condition que le revenu non agricole ne dépasse pas un certain montant (renseignez-vous à la DDAF);

- conduire une exploitation dont le siège et 80 % de la superficie agricole utilisée (SAU) de l'exploitation sont situés dans une zone défavorisée,

- avoir sa résidence principale en zone défavorisée,

- exploiter au minimum 3 ha de surface agricole utilisée. SAU (2 ha dans les départements d'outre-mer),

- être âgé de moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2007 et ne pas bénéficier de la préretraite ou de la retraite agricole avant le 1^{er} août 2007,

- être à jour du paiement de ses cotisations sociales au 31 décembre 2006 ou bénéficier d'un échéancier de paiement.

NB : les exploitants en formes sociétaires peuvent également prétendre aux ICHN. Renseignez-vous à la DDAF.

Si vous demandez les ICHN et que vous êtes éleveur, vous devez également détenir au moins l'équivalent de 3 unités de gros bétail (UGB) (2 UGB dans les départements d'outre-mer).

Cas particuliers :

Les vaches laitières en zone de piémont et défavorisée simple ne comptent pas pour l'atteinte de ce seuil. Dans ces zones, les éleveurs détenant des vaches laitières ne peuvent bénéficier des ICHN que s'ils détiennent au moins 3 autres UGB.

Les chevaux comptabilisés pour l'atteinte de ce seuil sont uniquement les équidés identifiés reproducteurs actifs au cours des 12 derniers mois et les équidés de 6 mois à 3 ans non déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses.

Un équidé est considéré reproducteur actif si, pour une femelle, elle a donné naissance à un poulain au cours des 12 derniers mois, et pour un mâle, il a obtenu des cartes de saillie pour la monte publique au cours des 12 derniers mois.

Les éleveurs d'équidés identifiés qui ne respectent pas les conditions ci-dessus ne peuvent donc être éligibles que s'ils détiennent au moins 3 autres UGB.

Si vous demandez les ICHN et que vous cultivez certaines productions végétales particulières, vous devez également exploiter au moins 1 ha de cultures primables dans les zones de montagne sèche (0,5 ha dans toutes les zones défavorisées des départements d'outre-mer).

2 Quelles surfaces peuvent être primées ?

Les surfaces qui peuvent être primées sont les surfaces en prairies et cultures fourragères telles qu'elles figurent dans votre déclaration de surfaces 2007, ainsi que les surfaces en céréales auto-consommées que vous déclarez au cadre C du formulaire de demande.

La surface que vous déclarez dans le cadre C du formulaire est le total des surfaces en céréales auto-consommées aidées ou non aidées quel que soit le code A, F ou N sur le S2 jaune.

Attention : L'an dernier, il ne vous était pas demandé de déclarer les surfaces en céréales auto-consommées non aidées (codées F ou N). Désormais vous devez déclarer la part auto-consommée des céréales non aidées (codées F ou N le cas échéant) ainsi que celle des céréales aidées (codées A).

C'est le total auto-consommé que vous devez faire figurer sur le formulaire.

Le nombre maximal d'hectares pouvant être primés est de **50 par exploitation.**

Par ailleurs, certaines surfaces cultivées, dont le produit est destiné à être commercialisé, peuvent être primées à condition de se situer dans les zones sèches de haute montagne et montagne et dans toutes les zones des départements d'outre-mer. Les surfaces cultivées éligibles sont mentionnées sur les formulaires « zone de montagne sèche » et « département d'outre-mer ». Renseignez-vous à la DDAF pour obtenir les formulaires.

3 Quels seuil et plafond de chargement doivent être respectés ?

Pour les exploitations d'élevage, le chargement de votre exploitation est le rapport entre le nombre d'animaux (bovins, ovins, caprins, équidés camélidés, cervidés) converti en UGB et la surface destinée à l'alimentation de vos animaux. Il doit impérativement se situer entre un seuil minimal et un plafond maximal déterminés à l'échelon départemental. Ces seuil et plafond varient selon la catégorie de zone défavorisée dans laquelle se situe l'exploitation et selon qu'il s'agit d'une zone sèche ou non sèche. Le préfet de votre département fixe aussi, à l'intérieur de ces seuil et plafond, une plage optimale de chargement. Si le chargement de votre exploitation se situe en dehors de cette plage, le montant des indemnités sera diminué. Renseignez-vous auprès de la DDAF pour connaître ces seuil et plafond.

Pour calculer le chargement, tous les animaux (convertis en UGB) sont pris en compte selon les modalités suivantes :

- le nombre moyen d'UGB bovines détenues sur l'exploitation durant l'année 2006 (voir partie 8 ci-dessous);

- le nombre d'ovins pris en compte est celui retenu dans le cadre de votre demande de prime à la brebis de 2007, à condition que celle-ci soit éligible;

- les nombres de chèvres, d'équidés identifiés et non déclarés à l'entraînement, de camélidés et de cervidés à retenir sont ceux mentionnés sur votre demande d'ICHN avec les correspondances suivantes : 1 ovin ou caprin : 0,15 UGB; 1 camélidé : 0,45 UGB; 1 équidé : 1 UGB; 1 cerf : 0,33 UGB et 1 alpage : 0,30 UGB; 1 daim : 0,17 UGB.

Ces animaux devront être présents pendant une période de 30 jours consécutifs incluant le 31 mars.

4 Calcul des indemnités

Les montants sont établis par hectare de surface fourragère. Ils varient selon la répartition de la surface de l'exploitation par zone défavorisée. Les montants sont majorés pour les 25 premiers hectares ainsi que pour les élevages constitués d'au moins 50 % d'ovins, caprins qui pâturent quotidiennement entre le 15 juin et le 15 septembre, à condition de l'avoir indiqué dans le cadre C du formulaire ICHN. Les montants sont minorés lorsque le chargement de l'exploitation s'écarte de la plage optimale définie par arrêté préfectoral.

Les cultures végétales bénéficient de montants spécifiques et sont primées en priorité sur les surfaces fourragères.

Si le montant de l'indemnité pour une demande effectuée en 2007 est supérieur à celui de 2006, il ne pourra pas excéder le montant versé en 2006 majoré de 8% (application d'un écartement).

VOS OBLIGATIONS

5 Poursuite de votre activité agricole en zone défavorisée pendant 5 ans à partir de la 1^{re} année où vous avez perçu les ICHN (sauf dans les cas de préretraite ou de retraite)

6 Dépôt d'un dossier de déclaration de surfaces et de la demande d'ICHN pour le 15 mai

Le dépôt d'un dossier de déclaration de surfaces est obligatoire. Il permet notamment de calculer le chargement de votre exploitation. La demande d'ICHN doit être remise avec ce dossier.

Si vous avez déposé un dossier de déclaration de surfaces en 2006, un nouveau dossier personnalisé vous sera adressé par la Poste, au cours du mois de mars. Si vous n'avez pas déposé de dossier de déclaration de surfaces en 2006, des dossiers vierges sont disponibles à la DDAF pour les nouveaux demandeurs.

Ce dossier ainsi que la demande d'ICHN doivent être impérativement parvenus à la DDAF du siège de votre exploitation le 15 mai au plus tard. Toute demande reçue à la DDAF après le 15 mai fera l'objet d'une réduction du paiement égale à 1 % par jour ouvrable de retard. Si ce retard excède 25 jours calendaires au-delà de la limite de dépôt du dossier de déclaration de surface, vous ne bénéficierez d'aucun paiement au titre des ICHN.

Attention : c'est la date de réception de votre formulaire de demande à la DDAF, et non votre date d'envoi, qui est déterminante pour apprécier si la date de dépôt est respectée.

7 La notification de l'effectif des bovins

Une liste de vos bovins de plus de 6 mois détenus sur votre exploitation au cours de l'année 2006 vous est transmise par ailleurs. Si vous n'avez aucune modification à apporter à l'effectif indiqué sur la liste, vous ne devez pas la renvoyer à la DDAF.

En cas d'informations erronées sur la liste, vous devez y apporter les corrections nécessaires auprès de l'établissement départemental d'élevage (EDE). Transmettez par ailleurs à la DDAF une copie de ces corrections.

8 Respect de la conditionnalité des aides définie dans le règlement (CE) n° 1782/2003 :

La conditionnalité des aides consiste à établir un lien entre le versement intégral des aides et le respect d'exigences en matière d'environnement, de santé des animaux et des végétaux et de bien-être animal.

Vous pouvez vous procurer, auprès des services départementaux de l'État (DDAF, DDSV), des fiches techniques qui vous préciseront les exigences à respecter dans le cadre de la conditionnalité. Ces fiches vous serviront de guides pour connaître les points susceptibles d'être vérifiés et les conséquences du non-respect des exigences.

DEMANDE DE L'INDEMNITÉ ET VERSEMENT

9 Télédéclaration

Vous pouvez désormais effectuer votre déclaration ICHN par télédéclaration en même temps que celle du reste de votre déclaration de surfaces.

10 Les formulaires de demande

Vous devez remplir le formulaire de demande ICHN. Votre dossier de déclaration de surfaces contient des étiquettes autocollantes établies à votre nom. Plutôt que de remplir le cadre A intitulé « identification du demandeur », vous pouvez coller une étiquette sur chacun des deux exemplaires destinés à la DDAF. Pour une demande portant sur certaines surfaces cultivées, vous devez fournir en plus le formulaire « zone de montagne sèche » ou le formulaire « département d'outre-mer ».

11 Les pièces à joindre au formulaire

Vous devez systématiquement fournir la copie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Si vous souhaitez percevoir l'ICHN sur un compte bancaire différent de celui figurant sur votre déclaration de surfaces, joignez, agrafé à la demande ICHN, un RIB original.

Si vous percevez une retraite de réversion du régime agricole, indiquez-en le montant sur le formulaire et fournissez un justificatif de versement.

Si vous n'êtes pas affilié à la MSA, fournissez un justificatif de paiement de vos cotisations sociales au 31 décembre 2006.

12 Le versement des indemnités

Le versement des indemnités est effectué à l'automne.

QUELS CONTRÔLES ET QUELLES RÉDUCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DE VOS OBLIGATIONS

13 Le contrôle de l'administration portera sur tous les renseignements fournis et les engagements figurant dans la demande

Le dépôt de votre demande vaut engagement de votre part à permettre l'accès à votre exploitation aux autorités chargées des contrôles. À l'issue d'un contrôle éventuel, vous serez invité à signer, et le cas échéant à compléter par vos observations, le compte-rendu dont vous conserverez un exemplaire.

La DDAF doit constater l'exacte conformité entre les informations contenues dans la demande et la réalité. Tout écart entre les surfaces déclarées dans le dossier de déclaration de surfaces et celles réellement constatées, ou entre les effectifs d'animaux déclarés et ceux présents dans l'exploitation, peut entraîner des réductions financières pouvant aller jusqu'à la suppression totale des ICHN. Le contrôle peut intervenir à tout moment : vous devez conserver les pièces justificatives dans l'exploitation pendant 4 ans.

Sans préjudice des sanctions pénales prévues par la loi, toute fausse déclaration entraînera le rejet de votre demande.



DEMANDE D'INDEMNITÉS
COMPENSATOIRES
DE HANDICAPS NATURELS (ICHN)



Préambule (D) de l'INSEE au 01/01/2007
révisé et actualisé par la Direction
Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DEMANDE D'INDEMNITÉS COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS (ICHN)

POUR L'ANNÉE 2007

**Votre demande doit être impérativement parvenue à la DDAF
du siège de votre exploitation le 15 mai au plus tard**

Quelques conseils :

- avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement la notice d'information ;
- remplissez au stylo à bille noir ;
- transmettez à la DDAF l'original et le 2^e exemplaire avec votre dossier de déclaration de surfaces 2007 et conservez cet exemplaire ;

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qui vous sont demandées est obligatoire. Les données sont transmises à l'organisme payeur. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la DDAF.

Exemplaire à conserver par le demandeur.

IMPRIMERIE NATIONALE - AUP-FOR07-920-001 - Décembre 2006 - 07 002 393 11 - 07 002 401 1 D



Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt



FORMULAIRE À REMPLIR PAR LES NOUVEAUX DEMANDEURS D'AIDES OU EN CAS DE CHANGEMENT DE STATUT DE L'EXPLOITATION

(veuillez répondre à toutes les questions, cochez les cases correspondantes et transmettez à la DDAF du siège de votre exploitation)

I – Identification du demandeur

DEMANDEUR INDIVIDUEL

M., Mme, Mlle (rayer les mentions inutiles) Nom : _____
 Prénoms : _____ Nom de naissance : _____
 Né(e) le : _____ à _____ Département ou pays : _____
 Nom de naissance et prénom du conjoint : _____
 Êtes-vous par ailleurs exploitant dans le cadre d'une forme sociétaire ? Oui Non
 si oui, laquelle ? _____
 Votre conjoint est-il chef d'exploitation d'une autre exploitation individuelle ? Oui Non
 ou exploitant dans le cadre d'une forme sociétaire ? Oui Non
 si oui, laquelle ? _____

Co-exploitants éventuels		
Nom de naissance et prénom	Né(e) le	Nom de naissance et prénom du conjoint
M., Mme, Mlle	_____	_____
M., Mme, Mlle	_____	_____
M., Mme, Mlle	_____	_____
M., Mme, Mlle	_____	_____
M., Mme, Mlle	_____	_____

DEMANDEUR EN SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : _____
 Forme juridique : GAEC EARL SCEA GFA Autres Précisez : _____
 Nom et prénom du gérant (sauf pour les GAEC) M., Mme, Mlle : _____
 Né(e) le : _____ à _____ Département ou pays : _____

Associés-exploitants participants aux travaux de l'exploitation		
Nom de naissance et prénom	Né(e) le	Nom de naissance et prénom du conjoint
M., Mme, Mlle	_____	_____
M., Mme, Mlle	_____	_____
M., Mme, Mlle	_____	_____
M., Mme, Mlle	_____	_____
M., Mme, Mlle	_____	_____
M., Mme, Mlle	_____	_____

 Des associés sont-ils par ailleurs exploitants individuels ? Oui Non
 Ou exploitants dans le cadre d'une forme sociétaire ? Oui Non
 Si oui lesquels ? _____

2 – Coordonnées

Adresse permanente du demandeur : _____
 Code postal : _____ Commune : _____ N° de téléphone : _____
 N° de portable : _____ N° de télécopie : _____
 Adresse du siège de l'exploitation (si différente de l'adresse permanente) : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 N° SIRET : _____ Adresse messagerie : _____

3 – L'exploitation du demandeur

À quelle date a-t-elle été créée ? _____ SAU (en ha) : _____
 Pour quels motifs (plusieurs réponses possibles) ?
 Changement de régime juridique ? précisez le statut juridique et la dénomination sociale complète précédents : _____
 Installation avec DJA et/ou prêt JA Oui Non
 En cas de reprise d'une exploitation, remplir le paragraphe 4
 Autre motif, précisez : _____
 Dans l'hypothèse où l'exploitation existe depuis plus d'un an sous le statut actuel, merci de préciser la raison pour laquelle vous n'avez pas demandé d'aide l'année précédente : _____
 Quelle était l'activité de l'exploitation auparavant ? _____

4 – Dans le cas d'une reprise d'une ou plusieurs exploitations, décrivez la ou les exploitation(s) précédente(s)

Cédant : Nom ou dénomination : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____ N° PACAGE : _____
 Surface reprise (en ha) : _____ Reprise partielle : Oui Non
 Existence de droits à prime (PMTVA et/ou PB et/ou PS) : Oui Non
Autre cédant : Nom ou dénomination : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____ N° PACAGE : _____
 Surface reprise (en ha) : _____ Reprise partielle : Oui Non
 Existence de droits à prime (PMTVA et/ou PB et/ou PS) : Oui Non

5 – Pièces à joindre

- Attestation d'affiliation MSA
- Extrait Kbis de moins de 3 mois (uniquement pour les formes sociétaires)

Fait à _____, Le _____
Signature(s) du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la DDAF.



Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Dossier de déclaration de surfaces 2007



Le dépôt d'un dossier de déclaration de surfaces 2007 est obligatoire si :

Vous détenez des DPU et vous demandez leur activation* :

>
Aide découplée
(droits à paiement unique – DPU)

* Vous devez compléter ce dossier même si vous n'avez pas de surface mais que vous détenez des DPU spéciaux.

Vous demandez l'une de ces aides végétales couplées à la production :

- >
- Aides aux grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, lin et chanvre fibres).
 - Prime aux protéagineux
 - Aide aux cultures énergétiques
 - Prime spéciale à la qualité pour le blé dur
 - Aide spécifique au riz
 - Aide aux pommes de terre féculières
 - Aide aux semences
 - Aide aux fruits à coque
 - Aide au tabac
 - Aide aux tomates transformées
 - Aide aux agrumes transformés
 - Aide au houblon

Vous êtes éleveur et demandez l'une de ces aides :

- >
- Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)
 - Prime à l'abattage (PAB)
 - Prime à la brebis (PB) et prime supplémentaire (PS)

Vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- >
- Demandeur de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)
 - Producteur en agriculture biologique
 - Concerné par une mesure agroenvironnementale (MAE) au titre de l'ancienne programmation (PHAE, MAE rotationnelle ou EAE)
 - Titulaire d'un contrat territorial d'exploitation (CTE) ou d'un contrat d'agriculture durable (CAD)
 - Bénéficiaire d'une aide au boisement des terres agricoles (mesure h2)
 - Concerné par une MAE au titre de la programmation 2007-2013

Lisez attentivement les notices d'informations avant de remplir les formulaires.

Si vous souhaitez davantage de précisions, contactez votre DDAF.

Ce dossier de déclaration de surfaces 2007 doit être impérativement parvenu à la DDAF du siège de votre exploitation **le 15 mai 2007 au plus tard**. L'ensemble des formulaires et pièces justificatives doit être remis **dans cette pochette**.

Adresse de la DDAF :

Dossier reçu en DDAF le :

Demandeur :

Nom

Prénom

Commune

(siège de l'exploitation)

N° de téléphone

N° INSEE de la commune

N° PACAGE

N° SIRET



Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Surfaces 2007



N° 10381 * 10

IDENTIFICATION ET ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

SURFACE 1

Quelques conseils

Remplissez au **stylo à bille noir**.

Reportez-vous aux explications figurant dans les **notices jointes**.

Les 3 formulaires, Surface 1 (identification et engagements du demandeur), Surface 2 (déclaration de surfaces) et Registre parcellaire graphique, doivent être remis dans la pochette fournie, accompagnés s'il y a lieu des formulaires ou des justificatifs suivants :

- fiche d'irrigation ;
- copies des factures d'achats de semences certifiées pour les producteurs de blé dur ;
- copies des factures d'achats de semences certifiées pour le lin fibres, et étiquettes de semences certifiées accompagnées du bordereau d'envoi pour le chanvre fibres ou le chanvre ayant une autre utilisation ;
- prime herbagère agro-environnementale (PHAE – Fiche de *respect des engagements* et/ou fiche de *cession/reprise*) ;
- indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) ;
- fiche de modification d'engagement en MAE rotationnelle hors CTE (en année courante, s'il existe un engagement, il est considéré comme confirmé par la déclaration des codes spécifiques dans le formulaire *Surface 2* jaune pour les parcelles concernées) ;
- déclaration annuelle du respect des engagements CAD (DARE) ;
- formulaire de demande d'engagement à une ou plusieurs MAE au titre de la programmation 2007-2013.

La loi 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ces formulaires. La fourniture des données qui vous sont demandées est obligatoire. Les données sont transmises aux organismes payeurs et aux caisses départementales ou pluridépartementales de la MSA. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la DDAF.

Les 2 premiers exemplaires sont destinés à la DDAF, le 3^e est à conserver par le demandeur.

G

SURFACE 1
Identification du demandeur
Campagne 2007



N° 10381 * 10

Règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil, règlement (CE) n° 795/2004 de la Commission, règlement (CE) n° 796/2004 de la Commission, règlement (CE) n° 1973/2004 de la Commission.
Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil.

N° PACAGE _____
Reçu le _____

DEMANDEUR INDIVIDUEL

M., Mme, Mlle (rayez les mentions inutiles) Nom _____
Prénoms _____ Nom de naissance _____
Né(e) le _____ à _____ Département ou pays _____
Nom de naissance et prénom du conjoint _____
↓ Remplissez ci-dessous obligatoirement ↑ Corrigez ci-dessus les mentions erronées, ou complétez si nécessaire

Êtes-vous par ailleurs exploitant dans le cadre d'une forme sociétaire ? Oui Non
si oui laquelle ? _____
Votre conjoint est-il chef d'exploitation d'une autre exploitation individuelle ? Oui Non
ou exploitant dans le cadre d'une forme sociétaire ? Oui Non
Si oui laquelle ? _____

DEMANDEUR EN SOCIÉTÉ (GAEC et autres formes sociétaires)

Dénomination sociale _____
Forme juridique : EARL GAEC SCEA SARL Groupement pastoral
 Autres formes sociétaires, précisez _____
Associés exploitants participant aux travaux de l'exploitation : (Nom, prénom) Né(e) le Nom du conjoint
M., Mme, Mlle _____
Nom et prénom du gérant (sauf pour les GAEC) M., Mme, Mlle _____
↓ Remplissez ci-dessous obligatoirement ↑ Corrigez ci-dessus les mentions erronées, ou complétez si nécessaire

Date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : _____ Cadre réservé à la DDAF
Des modifications relatives aux données ci-dessus sont-elles intervenues depuis votre dernière demande ? Oui Non
Des associés sont-ils par ailleurs exploitants individuels ? Oui Non
Ou exploitants dans le cadre d'une forme sociétaire ? Oui Non
Si oui lesquels ? _____

PRODUCTIONS ANIMALES Corrigez ci-dessous les mentions erronées ou complétez si nécessaire

Pour les utilisateurs d'estives, alpages ou parcours collectifs, précisez les nom, prénom et adresse du responsable de l'estive :
(Si vous souhaitez activer des DPU sur une part de ces surfaces, assurez-vous que le responsable a bien rempli un dossier de surfaces 2007.)
Productions animales
N° de détenteur : FR + 12 chiffres
F | R | _____
Si vous détenez des DPU spéciaux et des ovins ou caprins non déclarés dans une autre demande d'aide (PB, PHAE, ICHN), indiquez ci-après le nombre total d'animaux (ovins et/ou caprins) que vous déteniez au 31 mars 2007 : _____ ovins _____ caprins

N° exploitation FR + 8 chiffres	Types d'animaux présents sur l'exploitation
F R _____	<input type="checkbox"/> bovins <input type="checkbox"/> ovins <input type="checkbox"/> caprins <input type="checkbox"/> porcins <input type="checkbox"/> autres
F R _____	<input type="checkbox"/> bovins <input type="checkbox"/> ovins <input type="checkbox"/> caprins <input type="checkbox"/> porcins <input type="checkbox"/> autres
F R _____	<input type="checkbox"/> bovins <input type="checkbox"/> ovins <input type="checkbox"/> caprins <input type="checkbox"/> porcins <input type="checkbox"/> autres
F R _____	<input type="checkbox"/> bovins <input type="checkbox"/> ovins <input type="checkbox"/> caprins <input type="checkbox"/> porcins <input type="checkbox"/> autres
F R _____	<input type="checkbox"/> bovins <input type="checkbox"/> ovins <input type="checkbox"/> caprins <input type="checkbox"/> porcins <input type="checkbox"/> autres

D

POUR TOUS LES DEMANDEURS Corrigez ci-dessous les mentions erronées ou complétez si nécessaire

N° SIRET (obligatoire) _____
Adresse permanente du demandeur _____
Code postal _____ Commune _____ N° de téléphone _____
E-mail _____ N° portable _____ N° de télécopie _____
Adresse du siège de l'exploitation (si différente de celle du demandeur) _____
Code postal _____ Commune _____

↓ Remplissez ci-dessous obligatoirement (à ne compléter qu'après avoir rempli le ou les formulaire(s) SURFACE 2)
Surface de l'exploitation déclarée en 2006 (sur les formulaires surface 2 de 2006) : _____ ha _____ a
Surface de l'exploitation déclarée en 2007 (doit être égale au total des surfaces déclarées sur les formulaires surface 2) : _____ ha _____ a
Je déclare que mon exploitation est totalement engagée en agriculture biologique : Oui Non
Pour les producteurs de blé dur, indiquez la quantité totale de semences certifiées utilisées _____ grains ou _____ kg
Pour les producteurs de fruits à coque ou de tabac, indiquez le nom de l'organisation de producteurs à laquelle vous appartenez : _____
Fruits à coque : _____
Tabac : _____

Pour les producteurs de semences (hors semences fourragères), indiquez la surface contractualisée _____ ha _____ a
Pour les producteurs de pommes de terre féculières, indiquez la surface contractualisée _____ ha _____ a
Pour les producteurs de tabac, indiquez le numéro d'immatriculation du contrat d'engagement de culture de tabac conclu avec votre organisation de producteurs : _____

Cochez la case si vous êtes titulaire d'un : CTE CAD Contrat EAE Contrat agroenvironnemental financé par une collectivité locale
Nombre de formulaires joints :
Surface 2 _____ PHAE _____ ICHN _____
Formulaire irrigation _____ Fiche de modification MAE rotationnelle hors CTE _____ MAE nouvelle programmation 2007-2013 _____
Feuille(s) du registre parcellaire _____ Déclaration annuelle CAD (DARE) _____

Pièce(s) jointe(s) : facture(s) de semences certifiées de blé dur facture(s) de semences certifiées de lin fibres étiquette(s) de semences certifiées de chanvre
Nombre de contrats souscrits :
Contrat ou déclaration gel industriel (hors gel betterave) _____ Contrat gel « vert » _____ Contrat féculerie _____
Contrat gel betterave _____ Contrat ou déclaration de cultures énergétiques _____ Contrat tabac _____
Contrat jachère environnement et faune sauvage _____ Contrat semences (hors semences fourragères) _____ Contrat de culture fibres (lin ou chanvre) _____

Références bancaires ou postales _____
Si vos références ne sont pas pré-imprimées ou si elles sont erronées, agrafez un relevé d'identité bancaire original à votre nom ou à celui de votre société et complétez la ligne ci-dessous :
Nouvelles références bancaires ou postales : _____

ENGAGEMENTS

Les informations fournies ci-dessus constituent la référence pour mes demandes d'aides 2007 :
- j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur les formulaires ;
- j'ai mis à jour mon registre parcellaire en fonction des surfaces que j'exploite en 2007 ;
- je reconnais avoir pris connaissance des conditions réglementaires d'attribution récapitulées dans la notice et je m'engage à les respecter ;
- je reconnais avoir pris connaissance des dispositions relatives à la conditionnalité des aides et je m'engage à les respecter ;
- je m'engage à signaler à la DDAF tout changement qui interviendrait dans ma situation, notamment les changements relatifs aux semis déclarés, les dommages qui interviendraient sur mes cultures et l'absence d'irrigation sur des parcelles déclarées irriguées.
- je m'engage à obtenir, conserver et fournir tout document ou justificatif demandé et à permettre et faciliter l'accès de l'exploitation, ainsi que toutes vérifications nécessaires aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite ;
- je suis informé des modalités de réductions d'aides en cas de déclaration inexacte. Je suis informé qu'en cas de paiement indu, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majorées d'intérêts, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Signature(s) du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC.
Nom et adresse du bailleur en cas de métayage : _____ Date : _____

Utilisation du sol
Ananas
Arboriculture fruitière
Banane export
Banane créole (fruit et légume)
Bâtiments d'élevage (à déduire de la surface déclarée)
Bois, végétation arbustive, ravine
Café, cacao, coton
Canne à sucre
Horticulture ornementale plein champ
Horticulture ornementale sous abri
Grandes cultures (riz, maïs, protéagineux...)
Jachère (rotation culturale)
Maraîchage plein champ
Melon, pastèque
Friche
Vanille et autre plantes aromatiques
Savane plantée temporaire – surfaces fourragères
Savane plantée permanente – surfaces fourragères
Savane naturelle – surfaces fourragères
Tubercules tropicaux
Productions de géranium et vétiver
Autres plantes à parfum

Mode de faire-valoir	
<i>Code</i>	<i>Nature</i>
1	Propriété
2	Fermage
3	Colonage
4	Indivision
5	Concession
6	Bail emphytéotique
7	Autre